

## Fiche d'information

### Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public  
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

—

|  |   |
|--|---|
| <b>Nom de l'établissement :</b>  | <b>BREZAC ARTIFICES</b>   |
| <b>Adresse de l'établissement :</b>  | 224a Route de la Mallevieille<br>24130 LE FLEIX   |
| <b>Activité de l'établissement :</b>   | L'établissement de la Société BREZAC ARTIFICES sur la commune de LE FLEIX est un site de stockage (4210), de mise en liaison (4220) et de destruction d'artifices de divertissement. (2793-3)   |
| <b>Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :</b> | Non concerné  |
| <b>Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :</b>  | <p>L'établissement présente un risque majeur en cas d'explosion ou d'incendie.</p> <p>Dans le cadre de ce risque, l'exploitant est soumis à un plan d'Opération Interne régulièrement actualisé en fonction des dangers.</p> <p><b>Effets à l'extérieur du site</b></p> <p><u>Les effets sur la santé humaine :</u><br/>risque de brûlures (projection de matière incandescente),<br/>risque de blessures indirectes par bris de vitres,<br/>risque de blessures significatives irréversibles,<br/>risque de blessures graves avec effets létaux.</p> <p><u>Les effets sur l'environnement :</u> risque d'incendie.</p> |

**Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :**

**Scénario 1** : concerne le quai 90 et le bâtiment de stockage affecté au stockage des produits 1.1  
Explosion lors du stockage d'artifices de divertissement appartenant à la DR1.1. Une source d'inflammation provoque l'allumage des artifices de divertissement présents dans le stockage. L'explosion de la totalité du stockage a lieu.

**phénomène dangereux** : Explosion

**protection** : Merlons, respect du timbrage, respect des consignes de sécurité, moyens d'extinction, gardien, moyens de surveillance vidéo.

**Scénario 2** : concerne l'ensemble des bâtiments de stockage du site  
Incendie lors du stockage d'artifices de divertissement appartenant aux DR1.3 et DR1.4. Une source d'inflammation provoque l'allumage des artifices de divertissement présents dans le stockage. L'incendie se propage pas à pas à l'ensemble des artifices stockés dans le bâtiment.

**phénomène dangereux** : Incendie

**protection** : Merlons, respect du timbrage, respect des consignes de sécurité, moyens d'extinction, gardien, moyens de surveillance vidéo.

**Scénario 3** : concerne les locaux de mise en liaison d'artifice.  
Incendie lors de la mise en liaison d'artifices donnant lieu à des effets thermiques et limités. Une source d'inflammation provoque l'allumage intempestif des artifices de divertissement présents dans le local de mise en liaison. L'incendie se propage pas à pas à l'ensemble des artifices de divertissement présents dans le local.

**phénomène dangereux** : Incendie

**protection** : respect du timbrage, respect des consignes de sécurité, moyens d'extinction, gardien, moyens de surveillance vidéo

**Scénario 4** : concerne le local d'emballage.  
Explosion lors de l'emballage d'artifices appartenant à la DR1.1  
Une source d'inflammation provoque l'explosion de la totalité des artifices de divertissement présents dans le local d'emballage.  
Ce scénario concerne le local d'emballage avec emballage de produits 1.1.

**phénomène dangereux** : Explosion

**protection** : respect du timbrage, respect des consignes de sécurité, moyens d'extinction, gardien, moyens de surveillance vidéo.

**Scénario 5** : concerne les locaux effectuant des opérations d’emballage. Incendie lors de l’emballage d’artifices appartenant à la DR 1.3 / DR1.4. Une source d’inflammation provoque l’allumage intempestif des artifices de divertissement présents dans le local d’emballage. L’incendie se propage pas à pas à l’ensemble des artifices de divertissement présents dans le local.

**phénomène dangereux** : Incendie

**protection** : respect du timbrage, respect des consignes de sécurité, moyens d’extinction, gardien, moyens de surveillance vidéo.

**Scénario 6** : concerne le local affecté au démontage des artifices.

Explosion lors du démontage d’un artifice de divertissement donnant lieu à des effets de surpression. Une source d’inflammation provoque l’explosion de la totalité des artifices de divertissement présents dans le local.

**phénomène dangereux** : Explosion

**protection** : respect du timbrage, respect des consignes de sécurité, moyens d’extinction, gardien, moyens de surveillance vidéo.

**Scénario 7** : concerne les voies de circulation du site. Explosion lors du transport des artifices de divertissement appartenant à la DR1.1. Une source d’inflammation provoque l’allumage des artifices de divertissement présents dans le véhicule de transport. L’incendie se propage pas à pas à l’ensemble des artifices de divertissement transportés.

**phénomène dangereux** Explosion

**protection** : Merlons, respect du timbrage, respect des consignes de sécurité, moyens d’extinction, Gardien, véhicule ADR, moyens de surveillance vidéo.

**Scénario 8** : Incendie lors des transports des artifices de divertissement appartenant à la DR1.3 et DR1.4. Une source d’inflammation provoque l’allumage des artifices de divertissement présents dans le véhicule de transport. L’incendie se propage pas à pas à l’ensemble des artifices de divertissement transportés.

**phénomène dangereux** Incendie

**protection** : Merlons, respect du timbrage, respect des consignes de sécurité, moyens d’extinction, Gardien, véhicule ADR, moyens de surveillance vidéo.

**Scénario 9** : concerne l'aire de brûlage. Incendie lors de la préparation d'une destruction par brûlage d'artifices de divertissement donnant lieu à des effets thermiques. Une source d'inflammation provoque l'allumage des artifices de divertissement présents lors de la préparation d'une destruction lors du noyage ou de la mise en place dans le brûloir. L'incendie se propage pas à pas à l'ensemble des artifices de divertissement présents.

**phénomène dangereux** Incendie

**protection** : respect du timbrage, respect des consignes de sécurité, moyens d'extinction, Gardien, moyens de surveillance vidéo.